

# DICRIM

*DOLOMIEU vous informe...*





# Prévenir pour mieux réagir...

La sécurité de la population de Dolomieu est l'une des préoccupations importantes de l'équipe municipale.

A cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document (DICRIM) vous informe des risques majeurs identifiés à ce jour sur la commune, ainsi que des consignes de sécurité à connaître en cas de formalisation de ces risques.

N'hésitez pas à lire attentivement ce document et à le conserver précieusement.

En complément de ce travail d'information, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ayant pour objectif l'organisation de la gestion d'une éventuelle crise, permettant la mise en œuvre de tous les moyens disponibles (humains et matériels) afin de sauvegarder et de soutenir la population.

Afin de pouvoir continuer à vivre ensemble en toute sécurité, l'équipe municipale vous souhaite une bonne lecture, espérant ne jamais avoir à mettre en pratique les éléments de ces documents.

Delphine HARTMANN  
Le Maire.

## Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un **risque** correspond à la combinaison d'un aléa et d'enjeux.

- ➔ L'**aléa** est la manifestation d'un phénomène d'origine naturelle ou humaine, d'occurrence et d'intensité variables.
- ➔ L'**enjeu** représente l'ensemble des personnes et des biens pouvant être affectés par ce phénomène.
- ➔ Le **risque majeur** est un événement potentiellement dangereux se produisant dans une zone où des enjeux humains, économiques et environnementaux peuvent être atteints.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- ➔ Une **faible fréquence** : l'homme et la société pourraient être tentés de l'oublier et ne pas se préparer à sa venue.
- ➔ Un **degré de gravité important** : il implique un nombre de victimes certain, ainsi que des dommages conséquents aux biens et à l'environnement.



## Les services de secours

Apportent la protection, le soin, la médicalisation, ...



## La Préfecture

Prend le relais de la gestion de la crise en fonction des événements... par le biais du plan ORSEC (Organisation de Réponse de SÉcurité Civile)



## Les équipes communales

Gèrent l'alerte, l'information, l'hébergement, le ravitaillement, l'assistance, ... par le biais du PCS (Plan Communal de Sauvegarde)



## Les équipes scolaires

Mettent les enfants en sécurité... par le biais du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté)



## La population

Adoptent les bons réflexes... par le biais de la lecture du DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)



Préparez  
un kit d'urgence



Ecoutez  
la radio



Respectez  
les consignes  
des Autorités



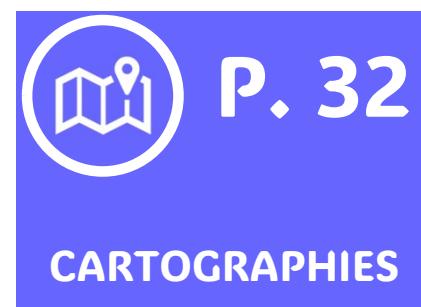
N'allez pas  
chercher  
vos enfants



Evitez  
de téléphoner



# SOMMAIRE





# INONDATION

L'inondation est une **submersion**, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau.

Les inondations sont dues aux **crues** des rivières, des torrents de montagne, aux **remontées de nappe**, aux **ruissements urbains** et agricoles ainsi qu'aux **submersions marines**.

## LES CARACTERISTIQUES

- Des **crues à montée lente des eaux** : inondation de plaine et zone marécageuse.
- Des **crues à montée rapide de cours d'eau** : crue rapide de rivière et crue torrentielle.
- Des **ruissements** sur versant.



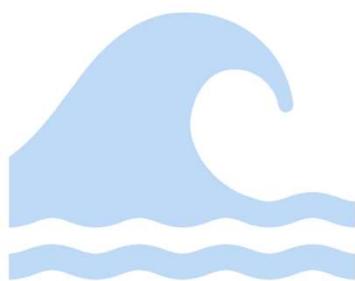
## L'HISTORIQUE

### Les arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle :

- Inondation et/ou coulée de boue en novembre 1982 (x2), avril 1983, mai 1988, octobre 1988, octobre 1993, juin 2007, juin 2018

## LES COURS D'EAU

- ✓ Le ruisseau de Valancey situé en limite Nord du territoire.
- ✓ Le ruisseau de Pomarel traversant le territoire d'Ouest en Nord-Est.
- ✓ Le ruisseau des Léchères situé à la pointe Sud-Ouest du territoire.
- ✓ Le ruisseau de l'étang de Dolomieu s'écoulant en limite Sud-Est.



## LA PROTECTION / LA PREVENTION

- La réalisation d'un Programme d'Action et de Prévention des Inondations.
- La réalisation de **travaux** d'entretien, protection, correction, à l'initiative de la commune.

## L'IMPACT POTENTIEL

### Les secteurs urbanisés susceptibles d'être concernés :

- *Le Sud du Fournier, l'Ouest du Château d'eau, le Sud-Ouest de Retanière, l'Est de la Chapite (inondation de plaine).*
- *Le Sud et l'Ouest du Fournier, Drue, (crue rapide de rivière).*
- *Le Rivier, l'Est du Rivier, le Nord-Est du Peillet, le Bois, Jannin, le Sud-Ouest du Molard, le Nord-Est de Sibuet, le Sud du Michoud, le Sud de la Frette, le Nord de la Petite Frette, le Nord du Buisson, l'Ouest du Château d'eau, le Nord-Ouest de Berre, le Nord et à l'Ouest de Morthelayze, Grand Vent, la Chapite, la pointe Ouest du territoire (ruisselement sur versant).*

# LES BONS REFLEXES



AVANT

- Préparez votre kit d'urgence (voir en fin de document).
- Informez-vous des risques en consultant régulièrement les sites web et les réseaux sociaux officiels (Météo-France, Vigicrues, Mairie, ...).
- Placez les objets de valeur en hauteur, idéalement à l'étage supérieur.
- Placez également en hauteur les appareils ou produits pouvant présenter un danger (appareils électriques, produits toxiques, ...).
- Obtuez les entrées d'eau telles que portes, fenêtres, aérations, ...
- Protégez vos documents importants tels que papiers d'identité, contrats d'assurance, ... , en les plaçant dans des pochettes étanches.

PENDANT

- Coupez l'électricité, le gaz et l'eau pour prévenir les risques de court-circuit et de fuites.
- Evitez de vous déplacer à pied, à vélo ou en voiture dans les zones inondées : les objets submergés peuvent être particulièrement dangereux et 30 cm d'eau suffisent à vous emporter, même en voiture.
- Restez à l'abri, si possible à l'étage... n'évacuez votre domicile que sur ordre des Autorités.
- Evitez de téléphoner afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours.
- Suivez les consignes des Autorités et respectez les recommandations transmises par les intervenants sur place.

APRÈS

- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé... évaluez les dégâts et les dangers avec un professionnel.
- Surveillez les alertes météorologiques pour être informé des risques de nouvelles inondations.
- Ne rétablissez le courant électrique que si l'installation est sèche.
- Aérez et désinfectez les zones touchées par l'inondation pour éviter les risques sanitaires et faites-les sécher doucement.
- Préparez vos dossiers d'assurance pour faciliter les démarches de remboursement.
- Informez le Maire ou les Autorités locales pour signaler les dégâts et obtenir de l'aide.



Obtuez  
les entrées d'eau



Coupez  
eau, gaz  
et électricité



Réfugiez-vous  
en hauteur



Surveillez  
les alertes météo



Ne vous  
déplacez pas  
en voiture, à pied



Un mouvement de terrain est un **déplacement**, plus ou moins brutal, du **sol** ou du **sous-sol**.

Les mouvements lents entraînent une déformation progressive des terrains, pas toujours perceptible par l'humain. Ils peuvent être précurseurs d'un mouvement rapide.

Les mouvements rapides se propagent de manière brutale et soudaine.

Les mouvements de terrain peuvent entraîner un remodelage des paysages qui peut se traduire par la **destruction de zones boisées**, la **déstabilisation de versants** ou la **réorganisation de cours d'eau**.

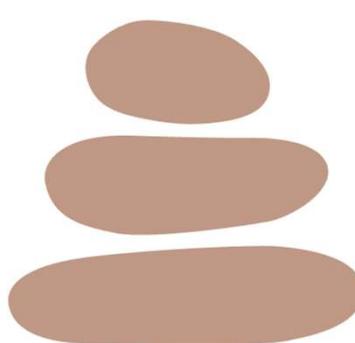
## LES CARACTÉRISTIQUES

- Des glissements de terrain.
- Des effondrements de cavités souterraines.
- Du retrait - gonflement d'argiles.
- Des coulées boueuses et torrentielles.

## L'HISTORIQUE

**Les arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle :**

- Inondation et/ou coulée de boue en novembre 1982 (x2), avril 1983, mai 1988, octobre 1988, octobre 1993, juin 2007, juin 2018.
- Glissement de terrain en avril 1983.



## LA PROTECTION / LA PRÉVENTION

- La réalisation de **travaux** d'entretien, protection, correction, à l'initiative de la commune.

## L'IMPACT POTENTIEL

**Les secteurs urbanisés susceptibles d'être concernés :**

- *L'Est du Rivier, Montcorbet, le Sud-Ouest du Molard, le Sud de Lancelot, l'Est de Rabataboeuf, l'Est du Buisson, le Sud de la Frette, le Nord-Est de la Petite Frette, l'Est du Michoud, le Sud-Ouest de Morthelayze (glissement de terrain).*
- *L'Ouest de Guinet (effondrement de cavités souterraines).*
- *Tous ceux du territoire communal, classé en aléa faible (argile)*

# LES BONS REFLEXES



AVANT

- Détectez les signes précurseurs en surveillant les fissures dans les murs, les poteaux ou barrières penchés, les terrains ondulés ou craquelés, ...
- Informez les Autorités en signalant immédiatement tout signe de mouvement de terrain à votre Mairie ou aux Autorités locales.
- Préparez votre kit d'urgence (voir en fin de document).
- Identifiez les itinéraires sûrs et les points de rassemblement en cas d'évacuation d'urgence.

PENDANT

- Coupez l'électricité, le gaz et l'eau pour prévenir les risques de court-circuit et de fuites.
- Fuyez la zone dangereuse en vous éloignant rapidement de la zone affectée.
- Ne revenez pas sur vos pas... une fois en sécurité, ne retournez pas dans la zone dangereuse.
- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé et évitez les structures qui pourraient s'effondrer.
- Suivez les consignes des Autorités en respectant les recommandations des Services de secours et leurs instructions.

APRÈS

- Informez les Autorités des dégâts en signalant les dommages et les zones instables.
- Evitez les zones instables en ne vous approchant pas des zones où le sol pourrait encore bouger, ni des bâtiments endommagés.
- Aidez vos voisins en apportant une première aide aux personnes vulnérables.
- Surveillez les alertes météorologiques pour être informé des risques de nouveaux mouvements de terrain.
- N'empruntez pas d'ascenseur.



Détectez  
les signes  
précurseurs



Coupez  
eau, gaz  
et électricité



Fuyez  
la zone  
dangereuse



Surveillez  
les alertes météo



N'empruntez pas  
d'ascenseur



# SEISME

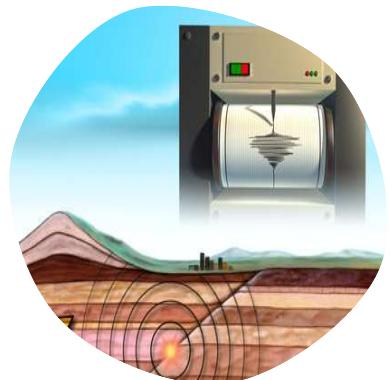
Un séisme (ou **tremblement de terre**) correspond à une **fracturation des roches** en profondeur, le long d'une faille généralement préexistante.

Cette rupture s'accompagne d'une libération soudaine d'une grande quantité d'énergie et se traduit en surface par des **vibrations** plus ou moins importantes **du sol**.

Les vibrations peuvent induire des **mouvements de terrain** et provoquer des **tsunamis** si leur origine est sous-marine.

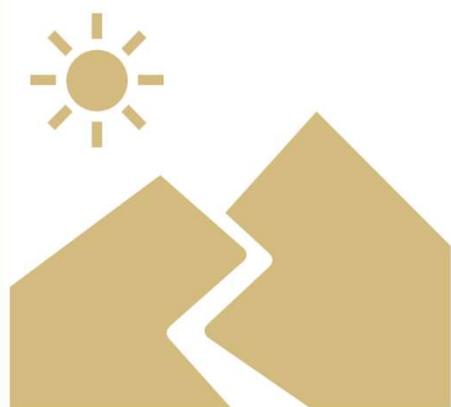
## LES CARACTERISTIQUES

- Le **foyer** : lieu de rupture de la roche en profondeur.
- L'**épicentre** : point en surface situé verticalement au foyer.
- La **magnitude** : énergie libérée mesurée notamment par l'échelle de Richter.
- L'**intensité** : sévérité de la secousse du sol évaluée en fonction des effets et des dommages causés, mesurée par l'échelle EMS 98.
- La **fréquence** et la **durée** des **vibrations**.



## L'HISTORIQUE

- Des événements ont pu être répertoriés et ont pu occasionner des dommages (fissuration de plâtres, chute d'objets, ...).



## LA PROTECTION / LA PREVENTION

- Suite au décret du 22 octobre 2010, un **zonage sismique réglementaire** de la France, basé sur un découpage communal, a été élaboré selon cinq zones de sismicité :  
Zone 1 : Très faible      Zone 2 : Faible      Zone 3 : modérée  
Zone 4 : Moyenne      Zone 5 : forte
- La mise en place d'une **surveillance sismique** sur l'ensemble du territoire national.
- La construction du bâti selon les **normes parassismiques** établies en fonction des 5 zones de sismicité.

## L'IMPACT POTENTIEL

**Dolomieu est située en zone 3 (sismicité modérée).**

*Dans le cas d'activités sismiques, il apparaît difficile de déterminer précisément les secteurs susceptibles d'être concernés. En effet, des séismes sont susceptibles de se produire ou d'avoir un impact en tout point du territoire, et se trouvent ainsi susceptibles d'impliquer toute population et tout bien situés en son sein.*

# LES BONS REFLEXES



## AVANT

- Fixez les meubles lourds en attachant solidement les étagères, les appareils électroménagers et les meubles pour éviter qu'ils ne tombent.
- Préparez votre kit d'urgence (voir en fin de document).
- Repérez les endroits sûrs en identifiant les zones de votre maison où vous pouvez vous abriter, comme sous une table solide ou près d'un mur porteur.
- Sensibilisez votre famille en établissant un plan d'urgence de regroupement familial avec les bons gestes à adopter.

## PENDANT

- Eloignez-vous des fenêtres pour éviter les blessures causées par les bris de verre.
- Restez calme et protégez-vous en vous abritant sous un meuble solide ou près d'un mur porteur, et en protégeant votre tête avec vos bras.
- Si vous êtes à l'extérieur, dirigez-vous vers un endroit dégagé, loin des bâtiments, des arbres et des lignes électriques.
- Si vous êtes en voiture, arrêtez-vous à un endroit sûr, loin des ponts, des tunnels, des arbres et des bâtiments.

## APRÈS

- Evacuez prudemment en sortant du bâtiment, en empruntant les escaliers (pas d'ascenseur) et éloignez-vous des structures endommagées.
- Evitez les côtes... un séisme peut provoquer un tsunami, donc rejoignez les hauteurs si vous êtes près de la mer.
- N'engendrez aucune flamme ou étincelle... ne fumez donc pas.
- Ne téléphonez qu'en cas d'urgence pour laisser les lignes disponibles pour les secours.
- Suivez les consignes des Autorités en restant informé des directives et des alertes émises.



Eloignez-vous  
des fenêtres



A l'intérieur,  
abritez-vous



A l'extérieur,  
allez vers un  
endroit dégagé



N'empruntez pas  
d'ascenseur



Ne fumez pas



## LA PRÉVISION

- La procédure « **Vigilance Météo** » de Météo-France a pour objectif de décrire, le cas échéant, les dangers des conditions météorologiques des prochaines 24 heures et les comportements individuels à respecter.
- Météo-France diffuse aux Autorités et au grand public des **cartes de vigilance**, complétées par des **bulletins de suivi** en cas de vigilance orange (niveau 3) ou rouge (niveau 4). Les données sont accessibles sur le site suivant : <http://www.meteofrance.com>
- L'alerte concerne tout le département. En revanche, le **bulletin météo** accessible par téléphone au **08 99 71 02 38** apporte des informations à un niveau plus local.



## LA PROTECTION / LA PRÉVENTION

### L'HISTORIQUE

- Un épisode de chute de neige en abondance a frappé une partie de la France en décembre 1990.



- La mise en place d'une **vigilance météorologique**, assurée par Météo-France :
  - ≡ Une **veille météorologique** (vigilance météo) repose sur l'émission systématique d'une carte indiquant pour les 24 heures à venir le niveau de vigilance requis vis-à-vis du phénomène météorologique attendu dans le département.
  - ≡ En fonction de l'évolution de la situation, la **carte** est **actualisée** et peut être mise à jour à tout moment.
  - ≡ L'information donnée incite quiconque en a connaissance à consulter les **bulletins de suivi** (niveaux orange et rouge) ou les **prévisions régulières** (niveau jaune).
  - ≡ En fonction des informations obtenues dans les bulletins de suivi et de l'expertise locale, les services opérationnels sont mis en **pré-alerte** par les préfets.
  - ≡ Si l'expertise locale et les bulletins de suivi confirment la nécessité d'une action des pouvoirs publics, l'**alerte** de l'ensemble des services opérationnels et des maires est alors déclenchée.
- La mise en place d'un système de **mobilisation de personnel et d'équipement**, afin d'assurer le déneigement des voiries.

### L'IMPACT POTENTIEL

*Dans le cas d'activités climatiques, il apparaît difficile de déterminer précisément les secteurs susceptibles d'être concernés. En effet, des phénomènes climatiques sont susceptibles de se produire ou d'avoir un impact en tout point du territoire, et se trouvent ainsi susceptibles d'impliquer toute population et tout bien situés en son sein.*

# LES BONS REFLEXES



## AVANT

- Informez-vous en consultant régulièrement Météo-France et assurez-vous que vos voisins vulnérables sont informés des risques et des mesures à prendre.
- Gagnez un abri en dur et fermez les portes.
- Préparez votre kit d'urgence (voir en fin de document).
- Assurez-vous d'avoir des moyens de communication fonctionnels (téléphone + batterie).
- Prévoyez un stock de sel et une pelle à neige.
- Equipez votre véhicule de pneus hiver.
- Si vous êtes en situation de dépendance, informez les services de secours de votre situation.

## PENDANT

- Suivez les consignes des Autorités en écoutant la radio ou la télévision pour obtenir des informations et des directives.
- Ne garez pas vos véhicules sur les voies de circulation pour faciliter le passage des secours et des services de déneigement.
- Ne vous déplacez qu'en cas de grande nécessité et en voiture, roulez doucement.

## APRÈS

- Restez informé des directives des Autorités pour la reprise des activités normales.
- Aidez vos voisins en apportant une première aide aux personnes vulnérables.
- Ne montez pas sur le toit pour le dégager.
- Prenez garde aux branches et aux arbres qui menacent de s'abattre.
- Faites attention aux fils électriques tombés au sol.
- Déneigez et salez le trottoir bordant votre domicile.
- Surveillez les alertes météorologiques pour rester informé des conditions afin d'éviter de nouvelles catastrophes.



Gagnez  
un abri en dur



Prévoyez  
téléphone  
+ batterie



Ne vous déplacez  
pas inutilement



Ne restez pas  
sous les arbres



Ne restez pas  
proche des lignes  
électriques



## LA PREVISION

- La procédure « **Vigilance Météo** » de Météo-France a pour objectif de décrire, le cas échéant, les dangers des conditions météorologiques des prochaines 24 heures et les comportements individuels à respecter.
- Météo-France diffuse aux Autorités et au grand public des **cartes de vigilance**, complétées par des **bulletins de suivi** en cas de vigilance orange (niveau 3) ou rouge (niveau 4). Les données sont accessibles sur le site suivant : <http://www.meteofrance.com>
- L'alerte concerne tout le département. En revanche, le **bulletin météo** accessible par téléphone au **08 99 71 02 38** apporte des informations à un niveau plus local.



## L'HISTORIQUE

- Deux tempêtes ont particulièrement frappé la France en décembre 1999 et en janvier 2009.



## LA PROTECTION / LA PRÉVENTION

- La mise en place d'une **vigilance météorologique**, assurée par Météo-France :
  - ≡ Une **veille météorologique** (vigilance météo) repose sur l'émission systématique d'une carte indiquant pour les 24 heures à venir le niveau de vigilance requis vis-à-vis du phénomène météorologique attendu dans le département.
  - ≡ En fonction de l'évolution de la situation, la **carte** est **actualisée** et peut être mise à jour à tout moment.
  - ≡ L'information donnée incite quiconque en a connaissance à consulter les **bulletins de suivi** (niveaux orange et rouge) ou les prévisions régulières (niveau jaune).
  - ≡ En fonction des informations obtenues dans les bulletins de suivi et de l'expertise locale, les services opérationnels sont mis en **pré-alerte** par les préfets.
  - ≡ Si l'expertise locale et les bulletins de suivi confirment la nécessité d'une action des pouvoirs publics, l'**alerte** de l'ensemble des services opérationnels et des maires est alors déclenchée.

## L'IMPACT POTENTIEL

*Dans le cas d'activités climatiques, il apparaît difficile de déterminer précisément les secteurs susceptibles d'être concernés. En effet, des phénomènes climatiques sont susceptibles de se produire ou d'avoir un impact en tout point du territoire, et se trouvent ainsi susceptibles d'impliquer toute population et tout bien situés en son sein.*

# LES BONS RÉFLEXES



## AVANT

- Informez-vous en consultant régulièrement Météo-France.
- Eloignez-vous des bords de mer et des lacs.
- Arrêtez tout travail extérieur.
- Fixez ou rentrez à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés.
- Gagnez un abri en dur et fermez portes et volets.
- N'obstruez pas les grilles de ventilation de votre logement.
- Préparez votre kit d'urgence (voir en fin de document).

## PENDANT

- Suivez les consignes des Autorités en écoutant la radio pour obtenir des informations et des directives.
- Débranchez appareils électriques et antennes de télévision.
- Ne vous déplacez qu'en cas de grande nécessité et en voiture, roulez doucement.

## APRÈS

- Restez informé des directives des Autorités pour la reprise des activités normales.
- Aidez vos voisins en apportant une première aide aux personnes vulnérables.
- Ne montez pas sur le toit pour le dégager.
- Prenez garde aux branches et aux arbres qui menacent de s'abattre.
- Faites attention aux fils électriques tombés au sol.
- Surveillez les alertes météorologiques pour rester informé des conditions afin d'éviter de nouvelles catastrophes.



Fixez ou rentrez  
le matériel  
d'extérieur



Gagnez  
un abri en dur



Ne vous déplacez  
pas inutilement



Ne restez pas  
sous les arbres



Ne restez pas  
proche des lignes  
électriques



C'est un épisode de temps froid caractérisé par sa **persistance**, son **intensité** et son **étendue géographique**. L'épisode dure **au moins deux jours**. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée.

## LA GESTION NATIONALE

- Le guide national Grand froid définit les actions à mettre en œuvre au niveau national, mais aussi au niveau local, pour détecter, prévenir et limiter les effets sanitaires et sociaux liés aux températures hivernales, en portant une attention particulière aux populations vulnérables.
- Il prend notamment en compte les problématiques d'**accès aux soins**, celles liées au **logement** (il s'agit aussi d'un dispositif d'hébergement d'urgence renforcé dont la veille saisonnière est activée du 1er novembre au 31 mars), celles liées aux **intoxications** par le monoxyde de carbone ou encore aux **maladies infectieuses**.



## LA PROTECTION / LA PREVENTION



## L'HISTORIQUE

- Un épisode de grand froid a frappé la France en février 2012.



□ L'activation opérationnelle en cas de vague de froid s'appuie sur une **vigilance météo** transmise par Météo-France. Les données sont accessibles sur le site suivant : <http://www.meteofrance.com>. L'alerte concerne tout le département. En revanche, le **bulletin météo** accessible par téléphone au 08 99 71 02 38 apporte des informations à un niveau plus local.

□ Pour ce type d'événement inhabituel ou grave, il importe aux établissements de santé de garantir la continuité et la qualité des prises en charge, par la mobilisation au plus juste de leurs ressources, de manière adaptée aux besoins des populations accueillies et à l'ampleur de la situation. C'est dans ce cadre que ces établissements ont eu l'obligation de se doter d'un **Plan bleu** et/ou d'un **Plan blanc**.

≡ Le **Plan bleu** est obligatoire pour tous les établissements hébergeant des personnes âgées et/ou accueillant des personnes handicapées. Il permet aux établissements de s'inscrire dans une démarche qualité opérationnelle en réalisant un bilan exhaustif de ses capacités de fonctionnement usuelles et en évaluant sa réactivité face à une situation exceptionnelle, voire de crise.

≡ Le **Plan blanc** est obligatoire dans chaque établissement de santé régional. Il permet de définir l'ensemble des mesures planifiées pour faire face à un afflux massif de victimes. Il se base sur une analyse extensive des risques pouvant impacter l'établissement, et planifie les mesures ainsi que les moyens humains et matériels nécessaires à la gestion de crise.

# LES BONS REFLEXES



## PENDANT

- Veillez à porter des habits adéquats... couches de vêtements fermés au col et aux poignets, imperméables au vent et à la neige, bonnet, écharpe, gants.
- Faites très attention à l'habillement des personnes dépendantes.
- Ne surchauffez pas les logements et veillez à leur aération pour éviter l'intoxication au monoxyde de carbone.
- Evitez les déplacements en voiture en cas de neige et de verglas.
- Ne sortez pas un nourrisson de moins de 3 mois en cas d'alerte météo de niveau 3, sauf nécessité absolue.
- Rappelez-vous que l'alcool favorise la baisse de température du corps.



Portez  
des vêtements  
adaptés

Ne surchauffez  
pas et aérez

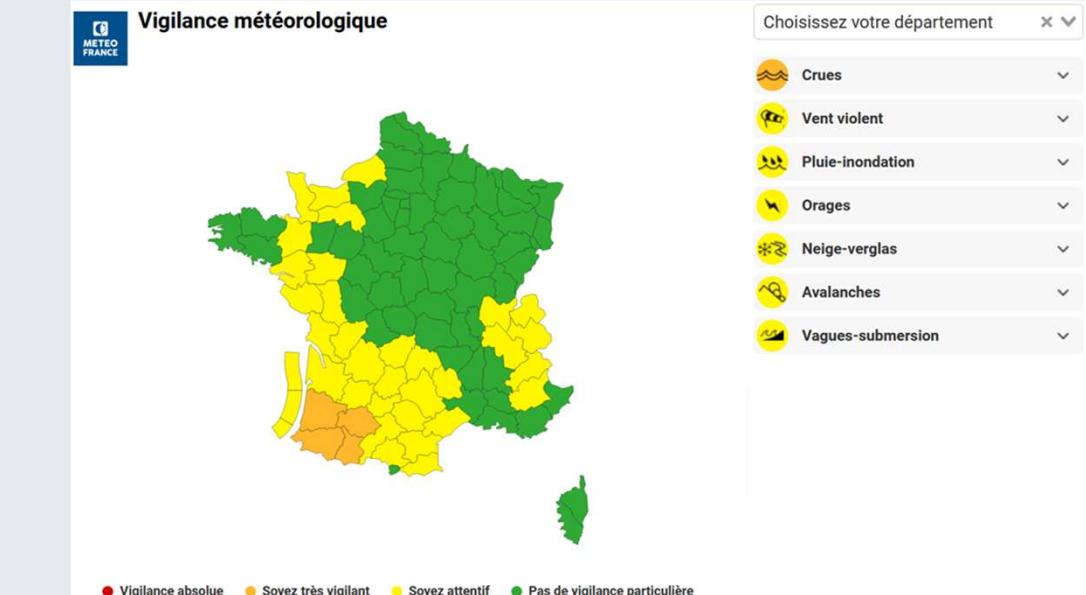
Ne vous déplacez  
pas inutilement

Ne sortez pas  
un nourrisson

Evitez l'alcool

## AVANT

- Informez-vous en consultant régulièrement Météo-France.



- Signalez les personnes vulnérables (personnes âgées, médicalement sensibles) auprès de votre Mairie.



La canicule est définie comme un niveau de **très fortes chaleurs le jour et la nuit** pendant **au moins trois jours consécutifs**. La définition de la canicule repose donc sur deux paramètres : la **chaleur** et la **durée**. La santé peut être en danger quand ces 3 conditions sont réunies... il fait très chaud, la température ne descend pas la nuit, ou très peu, cela dure plusieurs jours.

## LA GESTION NATIONALE

- Le Plan National Canicule a pour objectifs d'anticiper l'arrivée d'une canicule, de définir les actions à mettre en œuvre aux niveaux local et national pour prévenir et limiter les effets sanitaires de celle-ci et d'adapter au mieux les mesures de prévention et de gestion au niveau territorial en portant une attention particulière aux populations spécifiques.

- Il comporte 4 niveaux :

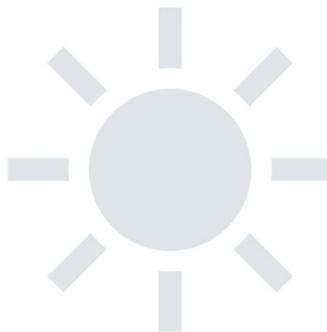
Veille saisonnière :	la plateforme téléphonique 08 00 06 66 66 est activée
Avertissement chaleur :	probabilité importante de passage en vigilance orange canicule les jours suivants
Alerte canicule :	la température atteint les 34°C et ne redescend plus en-dessous des 20°C la nuit durant 3 jours consécutifs
Mobilisation maximale :	en cas de canicule exceptionnelle, très intense et durable



## LA PROTECTION / LA PRÉVENTION

### L'HISTORIQUE

- Un épisode de canicule a frappé la France en 2003.



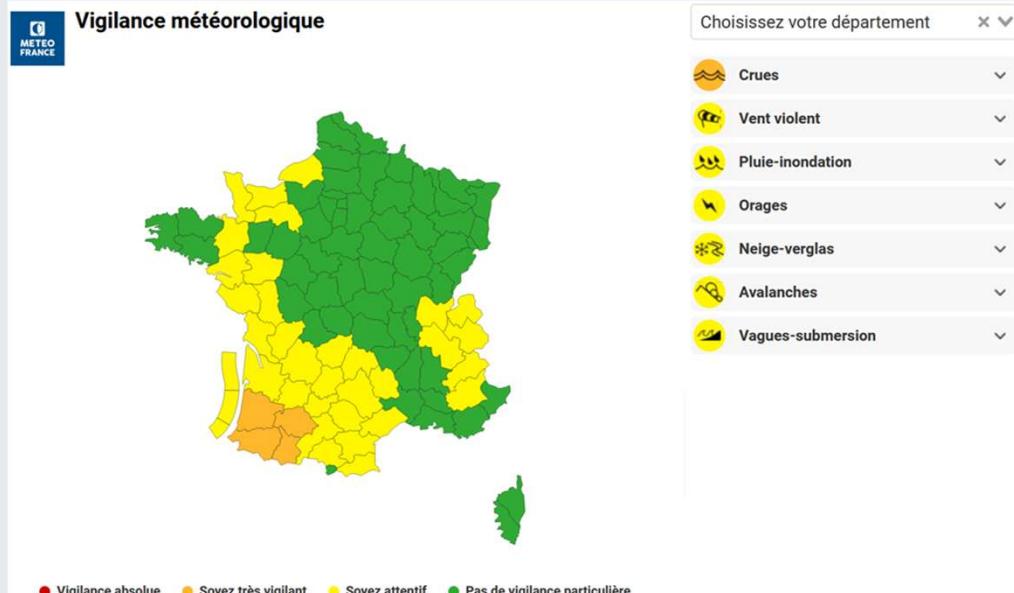
- L'activation opérationnelle en cas de vague de froid s'appuie sur une **vigilance météo** transmise par Météo-France. Les données sont accessibles sur le site suivant : <http://www.meteofrance.com> L'alerte concerne tout le département. En revanche, le **bulletin météo** accessible par téléphone au **08 99 71 02 38** apporte des informations à un niveau plus local.
- En cas d'épisode de forte chaleur, une plateforme téléphonique est mise à disposition tous les jours de 09h00 à 19h00 : « **Canicule info service** » au **08 00 06 66 66** (appel gratuit).
- Pour ce type d'événement inhabituel ou grave, il importe aux établissements de santé de garantir la continuité et la qualité des prises en charge, par la mobilisation au plus juste de leurs ressources, de manière adaptée aux besoins des populations accueillies et à l'ampleur de la situation. C'est dans ce cadre que ces établissements ont eu l'obligation de se doter d'un **Plan bleu** et/ou d'un **Plan blanc**.
  - = Le **Plan bleu** est obligatoire pour tous les établissements hébergeant des personnes âgées et/ou accueillant des personnes handicapées.
  - = Le **Plan blanc** est obligatoire dans chaque établissement de santé régional.

# LES BONS REFLEXES



AVANT

- Informez-vous en consultant régulièrement Météo-France.



- Signalez les personnes vulnérables (personnes âgées, médicalement sensibles) auprès de votre Mairie.

PENDANT

- Maintenez votre maison au frais en fermant volets et fenêtres.
- Buvez régulièrement de l'eau, mangez en quantité suffisante et ne buvez pas d'alcool.
- Mouillez votre corps (brumisateur, douche), ventilez-vous et évitez les efforts physiques.
- Prenez et donnez des nouvelles de vos proches.
- Restez aux heures les plus chaudes dans une pièce rafraîchie.
- Rendez-vous dans des endroits climatisés.



Fermez volets et fenêtres



Buvez régulièrement de l'eau



Ventilez-vous



Evitez l'alcool



Evitez les efforts physiques



Une matière dangereuse, par ses **propriétés physiques** ou **chimiques** ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en œuvre, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement.  
Elle peut être **inflammable, toxique, explosive, volatile** ou encore **corrosive**.

## LES CARACTERISTIQUES

- Du **transport routier** : l'ensemble des voiries présentes sur le territoire communal est susceptible d'être impliqué. Cependant, les accès sur la commune supposés comme étant les plus « favorables » à un accident sont représentés par les routes départementales 16, 16B, 16G, 16 H, 16M et 143.

## LA PROTECTION / LA PREVENTION



- La mise en place de **réglementations internationales** pour chacun des types de transport.
- La mise en place de **prescriptions sur les matériels de transport** :
  - ≡ Formation du personnel.
  - ≡ Documentation au sein des véhicules indiquant les produits, leurs quantités, les destinataires, ...
  - ≡ Equipement des véhicules pour l'extinction d'incendie, la signalétique d'avertissement, ...
  - ≡ Prescriptions techniques de construction des véhicules.
  - ≡ Modalités de contrôle et d'inspection des véhicules.
  - ≡ Modalités d'emballage, de chargement et de déchargement des marchandises.
  - ≡ Restrictions de stationnement et de circulation des véhicules.
- A la réalisation d'**études de dangers**, par les gestionnaires des infrastructures de transport.



## L'IMPACT POTENTIEL

*Dans le cas de TMD routier, il apparaît difficile de déterminer précisément les secteurs susceptibles d'être concernés. En effet, un accident est susceptible de se produire ou d'avoir un impact en tout point des accès du territoire, et se trouve ainsi susceptible d'impliquer toute population et tout bien situés à proximité.*

# LES BONS REFLEXES



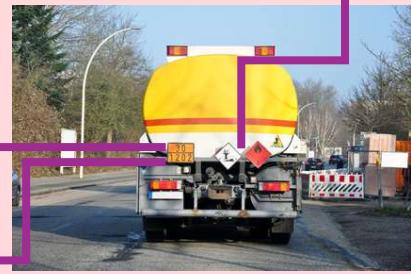
## APRÈS

- Familiarisez-vous avec les panneaux et pictogrammes de danger apposés sur les unités de transport.
- Informez-vous sur les dispositifs d'alerte.
- Préparez votre kit d'urgence (voir en fin de document).

Symboles Danger

Code Danger

Code Matière



## PENDANT

- Si vous êtes témoin d'un accident, quitter les abords de l'accident et incitez les autres personnes sur place à quitter les lieux.
- Donner alors l'alerte aux services de secours en précisant, si possible, le lieu exact, le moyen de transport, le nombre de victimes, la nature du sinistre (explosion, incendie, ...), le code danger, le code matière.
- En cas de fuite de produit, n'entrez pas en contact avec celui-ci... sinon, lavez-vous et changez-vous.
- Quittez la zone de l'accident perpendiculairement à la direction du vent.
- Rejoignez le bâtiment le plus proche et confinez-vous.
- Fermez les volets, les fenêtres, les portes et coupez la ventilation, la climatisation, le chauffage, le gaz, l'électricité.
- N'engendrez aucune flamme ou étincelle... ne fumez donc pas.
- Ne tentez pas de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école.
- Conformez-vous aux consignes de sécurité des services de secours et/ou diffusées par la radio... n'évacuez que sur ordre des Autorités.
- Evitez de téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours.

## AVANT

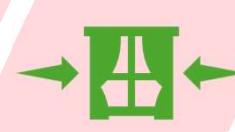
- Si vous vous êtes mis à l'abri, aérez le local à la fin de l'alerte diffusée par la radio.
- Suivez les directives émises par la radio et les Autorités concernant la consommation d'eau, d'aliments issus des zones contaminées et l'usage des sols.



Fuyez  
perpendiculairement  
au vent



Rejoignez  
le bâtiment  
le plus proche



Fermez  
volets et fenêtres



Coupez  
ventilation  
gaz et électricité



Ne fumez pas



Lorsqu'un accident frappe un établissement industriel, il est qualifié d'**accident industriel**.

Les principaux phénomènes dangereux possibles sont l'**incendie**, l'**explosion**, la **dispersion de substances toxiques**, dans l'air, l'eau ou le sol, la **pollution de l'environnement**.

Leurs conséquences sont regroupées sous trois typologies... **effets thermiques, effets de surpression, effets toxiques**.



## LES CARACTERISTIQUES

- Toute exploitation industrielle ou agricole susceptible de créer des risques pour les tiers et/ou l'environnement, est potentiellement une **Installation Classée pour la Protection de l'Environnement** (ICPE).
- Ces structures relèvent d'une législation renvoyant à une nomenclature comportant trois régimes de classement : **déclaration, enregistrement ou autorisation** (intégrant le **Seveso**).
- La directive 2012/18/UE du 4 juillet 2012, dite **directive Seveso 3**, est entrée en vigueur le 1er juin 2015. Elle relève d'une politique européenne commune en matière de prévention des risques industriels majeurs et impose des **réglementations strictes**.

## LA PROTECTION / LA PREVENTION

### L'HISTORIQUE

- Notre territoire national a connu des accidents industriels, notamment à Feyzin sur un site de raffinerie en 1966, à Toulouse sur le site d'AZF en 2001 et à Rouen sur le site de Lubrizol en 2019.

- La mise en place de **réglementations nationales et européennes** pour chaque établissement industriel dangereux (ICPE dont **Seveso**).
- La mise en place d'un **contrôle régulier** de chaque ICPE par les services de l'Etat.
- La réalisation d'**études d'impact** et d'**études de dangers**, par les ICPE soumises à autorisation.
- La réalisation d'un **Plan d'Opération Interne**, par les gestionnaires des établissements.
- La réalisation d'un **Plan Particulier d'Intervention** selon l'ICPE, par les services de l'Etat.
- La mise en place d'une **concertation de la population** selon l'ICPE, par les services de l'Etat.

### L'IMPACT POTENTIEL

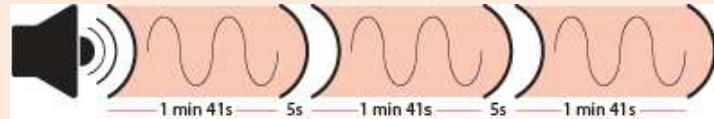
#### **La commune est concernée par 10 sites pollués ou potentiellement pollués :**

- Société Mertmet Holding (*Fabrique de tissus de verre*).
- Garage BS Auto.
- BLC (*Réparation de machines et équipements mécaniques*).
- Commune de Dolomieu (*Station d'épuration*).
- Union Industrielle des Pétroles... Chez M. Léon CARTAN (*Station service*).
- SARL Ter Plastique (*Usine de transformation de matières plastiques*).
- Société de Tissage et Rubans Industriels... Anc. Ets Rojon (*Atelier de tissage avec DLI*).
- M. Chaveyron (*Décharge d'ordures ménagères*).
- SA Tissages de Bordenoud... Anc. Ets Louma (*Tissage et fabrication de sacs de filets avec teinture et impression*).
- Société d'Impression de Dolomieu... Anc. Ets Mikula (*Impression de matières textiles avec DLI et incinérateur de déchets*).

# LES BONS RÉFLEXES



## AVANT

- Consultez les brochures d'information éditées par les industriels en lien avec la Préfecture pour connaître les risques spécifiques à votre zone.
- Familiarisez-vous avec le signal sonore national d'alerte pour le reconnaître en cas d'événement.  

- Préparez votre kit d'urgence (voir en fin de document).

## PENDANT

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment en dur.
- Fermez portes et fenêtres, calfeutrez les ouvertures et les aérations (gros scotch), et arrêtez la ventilation et la climatisation.
- N'engendrez aucune flamme ou étincelle... ne fumez donc pas.
- Eloignez-vous des fenêtres pour vous protéger des éclats de verre éventuels.
- En cas de gêne respiratoire, utilisez un linge humide pour filtrer l'air.
- Ne tentez pas de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école.
- Conformez-vous aux consignes de sécurité des services de secours et/ou diffusées par la radio... n'évacuez que sur ordre des Autorités.
- Evitez de téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours.

## APRÈS

- Aérez et désinfectez les pièces pour éviter les risques sanitaires.
- Suivez les directives émises par la radio et les Autorités pour être informé des éventuelles nouvelles consignes.



Gagnez  
un abri en dur



Coupez  
eau, gaz  
et électricité



Calfeutrez  
ouvertures  
et aérations



Couvrez  
nez et bouche  
d'un linge humide



Ne fumez pas



Un accident nucléaire est un événement pouvant conduire à un rejet d'**éléments radioactifs** anormal dans l'environnement. Ce type d'accident est caractérisé par un rejet important d'éléments **toxiques** et/ou par une forte **irradiation**. Un accident nucléaire peut survenir d'une **centrale de production**, d'un **site de conditionnement** et/ou de **stockage de combustible**, d'un **transport de substance radioactive** ou d'une **dissémination involontaire ou malveillante**.

## LES CARACTÉRISTIQUES

- Le réacteur nucléaire de Creys-Malville, situé à 17 kilomètres sur Creys-Mépieu, est à l'arrêt depuis 1998... afin de procéder à son démantèlement, tout le combustible a été entreposé sous eau (bassin)... l'espacement entre les assemblages combustibles et leur température résiduelle modérée écartent tout risque de réaction nucléaire ou d'échauffement incontrôlé de l'eau du bassin.



## LA PROTECTION / LA PREVENTION

- La mise en place d'une **réglementation nationale** pour chaque installation :
  - = Prescription de **normes de construction** (incluant des systèmes de secours).
  - = **Surveillance constante** du fonctionnement (avec dispositifs de sécurité manuels et automatiques).
  - = Organisation de **conduite** et de **maintenance** (incluant la formation du personnel).
- La mise en place d'un **contrôle régulier** de chaque installation, par l'Autorité de Sûreté Nucléaire.
- La réalisation d'**études d'impact** et d'**études de dangers**, par les gestionnaires des établissements.
- La réalisation d'un **Plan d'Urgence Interne**, par les gestionnaires des établissements.
- La réalisation d'un **Plan Particulier d'Intervention**.
- La mise en place de **Commissions Locales d'Information** pour chaque installation.

## L'HISTORIQUE

- Des territoires du Globe ont connu des événements liés à des sites nucléaires, en particulier en Ukraine avec le site de Tchernobyl le 26 avril 1986 et au Japon avec le site de Fukushima le 11 mars 2011.



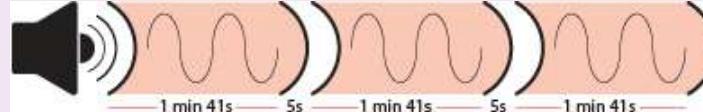
## L'IMPACT POTENTIEL

*Dans le cas d'un accident nucléaire, il apparaît difficile de déterminer précisément les secteurs susceptibles d'être concernés. En effet, des répercussions sont susceptibles de s'ensuivre ou d'avoir un impact en tout point du territoire, et se trouvent ainsi susceptibles d'impliquer toute population et tout bien situés en son sein.*

# LES BONS RÉFLEXES



## AVANT

- Consultez les brochures d'information éditées par la Préfecture et l'exploitant de l'installation nucléaire.
- Procurez-vous des comprimés d'iode dans les pharmacies partenaires, sur présentation d'un justificatif de domicile.
- Familiarisez-vous avec le signal sonore national d'alerte pour le reconnaître en cas d'événement.  

- Préparez votre kit d'urgence (voir en fin de document).

## PENDANT

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment en dur.
- Ne restez pas dans un véhicule... sortez-en et gagnez un bâtiment le plus rapidement possible.
- Fermez portes et fenêtres, calfeutrez les ouvertures et les aérations (gros scotch), et arrêtez la ventilation et la climatisation.
- Suivez les consignes des Autorités pour la prise de comprimés d'iode.
- Ne tentez pas de rejoindre vos proches ou d'aller chercher vos enfants à l'école.
- Conformez-vous aux consignes de sécurité des services de secours et/ou diffusées par la radio... n'évacuez que sur ordre des Autorités.
- Evitez de téléphoner afin de libérer les lignes pour les secours.

## APRÈS

- Suivez les directives émises par la radio et les Autorités pour être informé des éventuelles nouvelles consignes.
- Ne manipulez pas les objets qui se trouvent à l'extérieur, notamment les véhicules.



Sortez  
de votre véhicule



Gagnez  
un abri en dur



Calfeutrez  
ouvertures  
et aérations



Prenez  
de l'iode  
seulement si indiqué



Ne touchez pas  
les éléments  
extérieurs



*C'est la probabilité que des effets sur la santé surviennent à la suite d'une **exposition de l'Homme ou de l'animal** à une source de contamination.*

*On peut également définir le risque sanitaire comme une **menace pour l'état de la santé de la population humaine ou animale conjuguée à une déstabilisation des pouvoirs publics chargés de la sécurité sanitaire.***

## LES CARACTERISTIQUES

- Les contaminants biologiques, appelés aussi agents pathogènes, tels que les champignons, les bactéries, les virus, les parasites. On peut y associer les vecteurs responsables de la transmission d'agents pathogènes à l'homme et à l'animal tels que moustiques, rats, ...
- Les contaminants chimiques tels que les métaux lourds, les hydrocarbures ou les dioxines.
- Les contaminants physiques tels les rayonnements ionisants, les rayons ultraviolets, les champs électromagnétiques, le bruit et les températures extrêmes (froid, chaleur).

## L'HISTORIQUE

- Un épisode de pandémie grippale A(H1N1) a menacé la France en 2009.
- Une pandémie d'ordre mondial a frappé la France en 2020... plusieurs dizaines de milliers de personnes sont décédées suite à la contraction de la COVID-19.

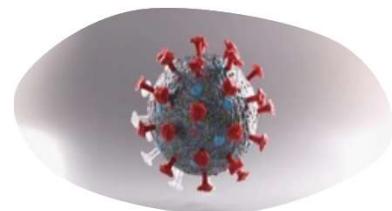


## LA PROTECTION / LA PRÉVENTION

- Le **Plan national de prévention et de lutte « Pandémie grippale »**, a été élaboré en 2009, puis actualisé en 2011. Il s'agit d'un guide d'aide à la décision pour protéger la population ainsi que le fonctionnement de la société et des activités économiques.
- Pour ce type d'événement inhabituel ou grave, il importe aux établissements de santé de garantir la continuité et la qualité des prises en charge, par la mobilisation au plus juste de leurs ressources, de manière adaptée aux besoins des populations accueillies et à l'ampleur de la situation. C'est dans ce cadre que ces établissements ont eu l'obligation de se doter d'un **Plan bleu** et/ou d'un **Plan blanc**.
  - ≡ Le **Plan bleu** est obligatoire pour tous les établissements hébergeant des personnes âgées et/ou accueillant des personnes handicapées.
  - ≡ Le **Plan blanc** est obligatoire dans chaque établissement de santé régional.

## A TITRE INDIVIDUEL

- Il est nécessaire d'adopter les gestes « barrières » afin de se protéger et afin d'enrayer la propagation d'un virus comme le Coronavirus :
  - ≡ Eviter les rassemblements, limiter les déplacements et les contacts.
  - ≡ Porter un masque adapté.
  - ≡ Saluer sans se serrer la main, arrêter les embrassades.
  - ≡ Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir à usage unique (et le jeter).
  - ≡ Se laver les mains très régulièrement.



# LES BONS REFLEXES



APRÈS

PENDANT

AVANT

- Consultez les sources officielles pour connaître les maladies et les épidémies susceptibles de survenir dans votre région.
- Préparez votre kit d'urgence (voir en fin de document).
- Identifiez les itinéraires sûrs et les points de rassemblement en cas d'urgence.
- Sensibilisez votre famille en expliquant les mesures de prévention et les gestes barrières à adopter pour limiter la propagation des maladies.

- Ecoutez la radio, regardez la télévision ou consultez les sites web officiels pour obtenir des informations et des directives de la part des Autorités sanitaires.
- Maintenez une distance de sécurité avec autrui, portez un masque, voire également des gants, et utilisez du gel hydroalcoolique si vous n'avez pas accès à de l'eau et à du savon.
- Lavez-vous régulièrement les mains en utilisant prioritairement de l'eau et du savon pour désinfecter vos mains.

- Utilisez des produits désinfectants pour nettoyer les zones fréquemment touchées.
- Soyez attentif aux signes de maladie et consultez un médecin si nécessaire.
- Respectez les directives des Autorités pour le retour à la vie quotidienne en toute sécurité.
- Continuez à suivre les informations des Autorités sanitaires pour être au courant des éventuelles nouvelles vagues ou épidémies.



Sensibilisez  
votre famille  
(gestes barrières)



Gardez  
vos distances  
avec autrui



Portez  
un masque



Lavez-vous  
les mains  
avec du savon



Consultez  
un médecin  
si symptômes



Le radon est un **gaz radioactif naturel**, inodore et incolore, issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans le sol et les roches.

Le radon est présent dans l'air, le sol, l'eau, avec une concentration très variable suivant la pression, la température, la porosité, la ventilation, ...

Dans des espaces clos tels que les **bâtiments**, il peut atteindre des **concentrations élevées**.

## L'HISTORIQUE

- Le radon est classé comme cancérogène certain pour le poumon depuis 1987. En effet, le radon crée, en se désintégrant, des descendants solides radioactifs qui peuvent se fixer sur les aérosols de l'air et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation.
  - A long terme, l'inhalation du radon conduit à augmenter le risque de développer un cancer du poumon. Cette augmentation est proportionnelle à l'exposition cumulée tout au long de sa vie.
  - En France, le radon est la seconde cause de cancer du poumon, après le tabac, et on estime qu'environ 3 000 décès par an lui sont imputables.



## LA PROTECTION / LA PREVENTION

- Suite à l'arrêté du 27 juin 2018, un **zonage du potentiel radon**, réalisé sur l'ensemble du territoire national, basé sur un découpage communal, a été élaboré selon 3 zones :  
Zone 1 : Faible                          Zone 2 : Faible avec particularités  
    Zone 3 : significatif
  - Dolomieu est située en potentiel de **catégorie 1**.

# L'IMPACT POTENTIEL

*Les zones les plus concernées par des niveaux élevés de radon dans les bâtiments sont celles ayant des formations géologiques naturellement riches en uranium (sous-sols granitiques et volcaniques).*

*Le zonage lié à l'arrêté du 27 juin 2018 permet d'appréhender dans un premier temps le niveau d'exposition au radon.*

*Mais le seul moyen de connaître réellement son niveau d'exposition est de le mesurer grâce à des détecteurs (dosimètres radon) pendant au moins 2 mois en période de chauffe (mi-septembre à fin avril) dans les pièces aux niveaux les plus bas occupés (séjour et chambre de préférence).*

*Les détecteurs sont commercialisés et analysés par des laboratoires spécialisés.*

*Il est recommandé d'avoir un niveau de radon dans son logement inférieur au niveau de référence fixé à 300 Bq/m<sup>3</sup>, et plus généralement, le plus bas raisonnablement possible.*

# LES BONS REFLEXES



## AVANT

- Consultez les sources officielles pour connaître les dangers du radon et les mesures de prévention.
- Utilisez des kits de test disponibles dans le commerce pour mesurer la concentration de radon dans votre habitation.
- Assurez-vous que les pièces de votre maison sont bien ventilées régulièrement pour réduire la concentration de radon.
- Colmmez les fissures dans les murs, les sols et les fondations pour empêcher le radon de pénétrer.
- Utilisez des systèmes de ventilation mécanique pour améliorer le renouvellement de l'air intérieur.

## PENDANT

- Evitez de passer trop de temps dans les zones à forte concentration de radon (sous-sols).
- Augmentez le taux de renouvellement de l'air intérieur pour réduire la concentration de radon.
- Continuez à mesurer régulièrement la concentration de radon pour détecter toute augmentation.

## APRES

- Continuez à surveiller les niveaux de radon.
- Prenez des mesures correctives complémentaires si les niveaux de radon sont trop élevés... envisagez des travaux supplémentaires pour améliorer l'étanchéité et la ventilation de votre maison.
- Faites appel à un spécialiste pour évaluer les risques et recommander des solutions adaptées.



Renseignez-vous  
sur le radon  
et ses dangers



Ventilez  
régulièrement  
votre habitation



Mesurez  
régulièrement  
le taux de radon



Evitez  
les sous-sols



Etancheisez  
votre habitation  
si nécessaire



# TERRORISME



Le terrorisme est un ensemble d'**actes de violence** (attentats, prises d'otages, ...) commis par une **organisation** pour créer un climat d'**insécurité**, pour exercer un chantage sur un **gouvernement**, pour satisfaire une haine à l'égard d'une **communauté**, d'un  **pays**, d'un **système**. C'est l'**emploi de la terreur** à des **fins politiques, religieuses ou idéologiques**.

## L'HISTORIQUE

- Le 7 janvier 2015, 12 personnes sont abattues à la rédaction du journal satirique « Charlie Hebdo ».
- Le 13 novembre 2015, 130 personnes sont tuées dans la salle de spectacle « Le Bataclan » et dans les rues de Paris et à Saint-Denis.

## LA PROTECTION / LA PREVENTION

- Relevant du Premier ministre, le **plan Vigipirate** est un outil du dispositif français de lutte contre le terrorisme dans la mesure où il associe tous les acteurs nationaux – l'Etat, les Collectivités territoriales, les opérateurs publics et privés et les citoyens – à une démarche de vigilance, de prévention et de protection.
- Le plan Vigipirate poursuit deux objectifs :
  - ≡ Développer une culture de la vigilance et de la sécurité dans l'ensemble de la société afin de prévenir ou déceler, le plus en amont possible, toute menace d'action terroriste,
  - ≡ Assurer en permanence une protection adaptée des citoyens, du territoire et des intérêts de la France contre la menace terroriste.
- Le plan dispose de **3 niveaux d'alerte** : vigilance, sécurité renforcée - risque attentat, urgence attentat.
- A la suite des attentats du 13 novembre 2015, le Gouvernement a lancé une **campagne de sensibilisation** pour mieux préparer et protéger les citoyens face à la menace terroriste.



**Réagir en cas d'attaque**

**1. S'ECHAPPER**

**2. SE CACHER**

**3. ALERTER**

**4. RÉSISTER**

**ÊTES-VOUS CERTAIN DE POUVOIR VOUS ÉCHAPPER SANS RISQUE ?**

**SI OUI**

- Ne déclenchez pas l'alarme incendie
- Laissez toutes vos affaires sur place
- Ne vous exposez pas (coubez-vous)
- Prenez la sortie la moins exposée
- Utilisez un itinéraire connu
- Aidez les autres personnes à s'échapper
- Prévenez / alertez les personnes
- Évitez les mouvements de panique
- Facilitez l'intervention des forces de sécurité intérieure et des services de secours.

**SI NON ENFERMEZ-VOUS ET BARRICADEZ-VOUS**

- Enfermez-vous et barricadez-vous
- Eloignez-vous de la fenêtre
- Mettez les portables sur silencieux et décrochez les téléphones fixes
- Rassurez vos collègues
- Restez le plus silencieux et discret possible

**UNE FOIS CACHÉ ET EN SÉCURITÉ, APPElez LES SECOURS**

**Où ?**: Donnez votre position mais également celle de vos agresseurs.

**Qui ?**: Nature de l'attaque (explosion, fusillade, attaque à l'arme blanche...)

**Qui ?**: Nombre d'assaillants, description physique et attitude, estimation du nombre de personnes blessées ou cachées.

- Comment se comportent-ils ?
- Regardent-ils la télé ?
- Quels moyens de communications ont-ils ?
- Ne raccrochez pas !

**SI SE CACHER OU ÉVACUER EST IMPOSSIBLE, ET SI VOTRE VIE EST EN DANGER**

- Tentez de neutraliser le terroriste à plusieurs.
- Distraizez l'adversaire (criez)
- Protégez-vous avec un bouclier de fortune (sac, vêtement enrollé autour de l'avant-bras).

**FAIRE FACE ENSEMBLE**

**PREMIER MINISTRE**  
Liberté, Égalité, Fraternité

**30**

# LES BONS REFLEXES



AVANT

- Consultez les sources officielles pour connaître les menaces potentielles et les mesures de prévention.
- Familiarisez-vous avec les sorties de secours et les itinéraires d'évacuation dans les lieux que vous fréquentez régulièrement.
- Prenez part aux exercices organisés par les Autorités pour mieux comprendre les mesures à prendre en cas d'attaque.
- Préparez votre kit d'urgence (voir en fin de document).

PENDANT

- Si possible, fuyez la zone de danger en utilisant les itinéraires d'évacuation identifiés : étape « *S'échapper* » du guide du Gouvernement (voir page précédente).
- Si vous ne pouvez pas fuir, trouvez un endroit sûr pour vous cacher... éteignez les lumières, éloignez-vous des fenêtres et barricadez-vous si possible : étape « *Se cacher* » du guide du Gouvernement (voir page précédente).
- Mettez votre téléphone en mode silencieux (sans vibrer) et restez aussi silencieux que possible.
- Une fois en sécurité,appelez les services de secours et fournissez des informations précises sur la situation : étape « *Alerter* » du guide du Gouvernement (voir page précédente).
- En dernier recours, si votre vie est en danger immédiat, tentez de neutraliser l'assaillant avec l'aide d'autres personnes et utilisez des objets comme boucliers de fortune : étape « *Résister* » du guide du Gouvernement (voir page précédente).

APRÈS

- Ne quittez votre cachette que sur ordre des Autorités ou lorsque vous êtes sûr que le danger est écarté.
- Si vous êtes formé aux premiers secours, apportez une aide aux personnes blessées.
- Ecoutez la radio ou consultez les sources officielles pour obtenir des informations et des directives.

Etape « S'échapper »



Fuyez  
si possible

Etape « Se cacher »



Cachez-vous  
dans un  
endroit sûr



Restez silencieux

Etape « Alerter »



Appelez  
les Services  
de secours

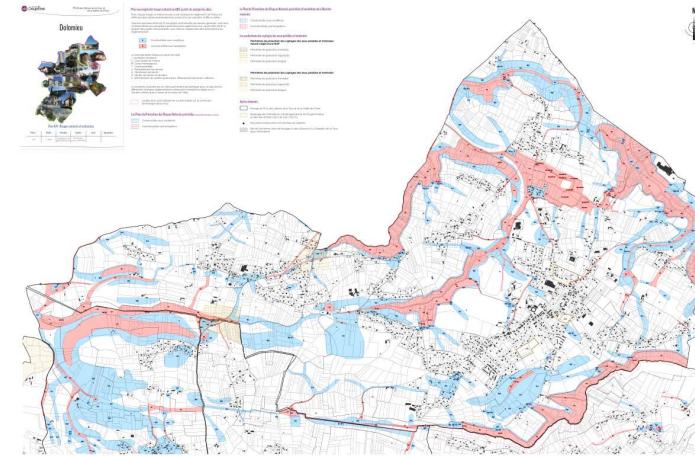


Tentez  
de neutraliser  
l'assaillant



# CARTOGRAPHIES

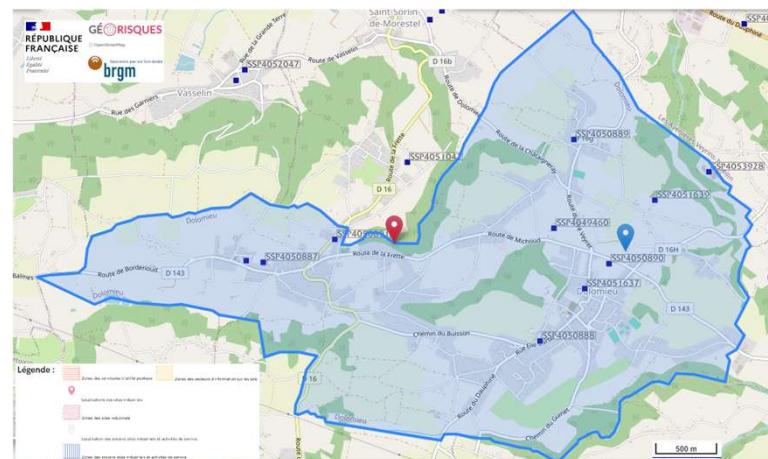
**INONDATION / MOUVEMENT DE TERRAIN**  
Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné  
Plan Local d'Urbanisme intercommunal Ouest  
Carte des risques naturels et contraintes  
2019



ARGILE  
[www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)  
Carte de l'exposition aux argiles  
2025



**SITE POLLUE OU POTENTIELLEMENT POLLUE**  
[www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)  
Carte de localisation des sites (potentiellement) pollués  
**2025**





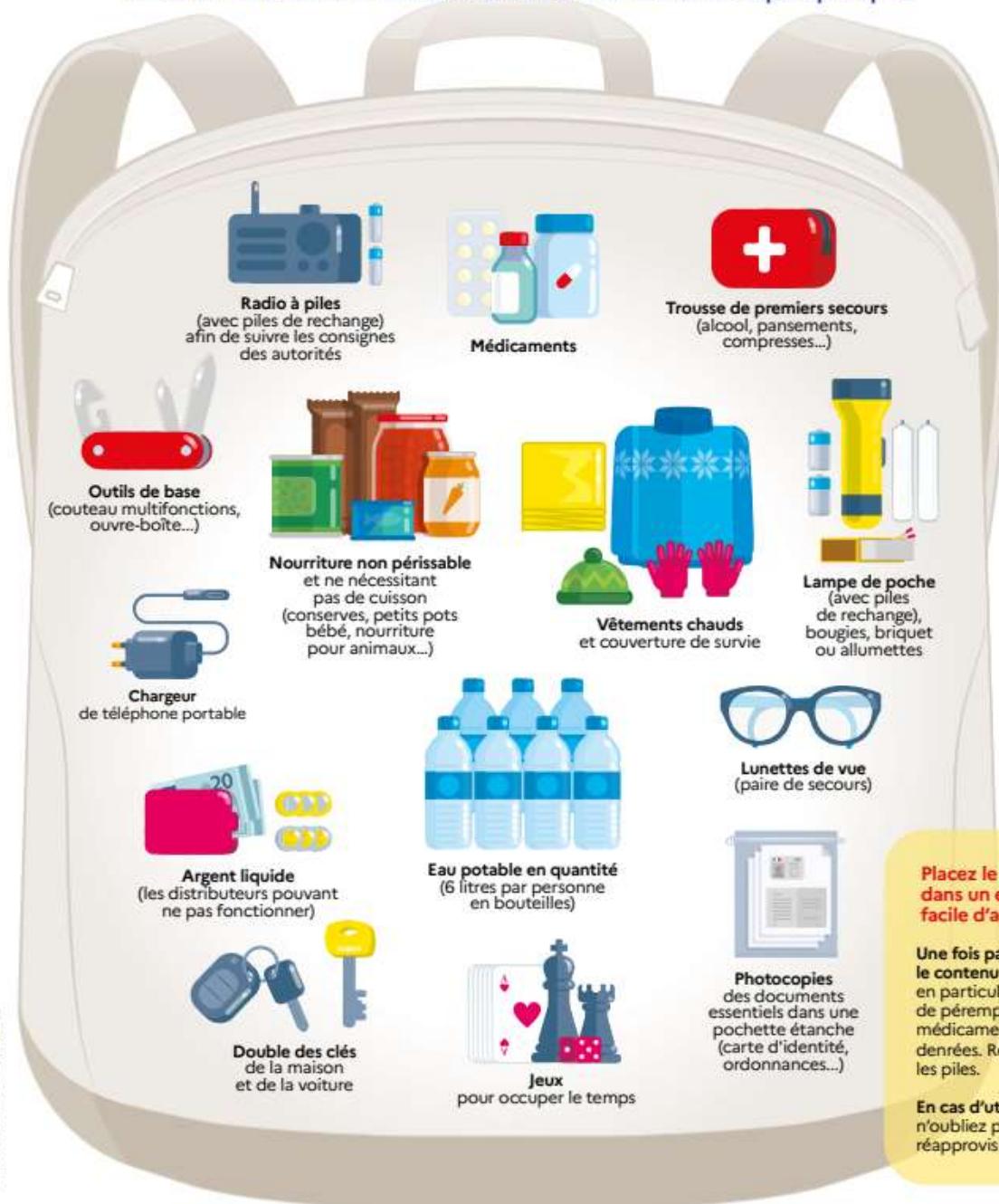
# LE KIT D'URGENCE 72H

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Votre kit d'urgence



Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, les premières 72 heures sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.





## EDITO

Tous résilients face aux risques !

Les catastrophes naturelles ou technologiques concernent l'ensemble de la population et peuvent affecter chacun d'entre nous.

Face aux risques majeurs, la préparation aux crises est une responsabilité partagée entre les pouvoirs publics et chaque citoyen.

Ce guide vous aidera à identifier les risques autour de vous, à organiser votre autonomie durant cette phase critique, à vous protéger et protéger vos proches en situation d'urgence.

**Julien MARION**

Directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises



**ÊTRE CITOYEN, C'EST AGIR.  
VOUS AUSSI, SOYEZ PRÉS !**

## 1. JE M'INFORME

sur les risques qui m'entourent

Pour vous apporter les informations fiables et utiles sur les risques identifiés dans votre environnement, de nombreuses sources officielles existent :

- Sur internet : [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)
- Auprès de votre mairie : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICIRM)
- Auprès de votre préfecture : Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)
- Les sites et réseaux sociaux des services de l'Etat

Reportez ci-dessous les risques et comportements adaptés à partir de la liste au verso :

Risque : \_\_\_\_\_

Comportement : \_\_\_\_\_

En cas d'évacuation, le lieu de regroupement est : \_\_\_\_\_

## 2. JE ME PRÉPARE

à faire face

Préparez un kit d'urgence contenant de quoi vivre pendant 3 jours. Il vous permettra d'être autonome en cas d'évacuation ou de mise à l'abri dans votre domicile.

Voici la liste des objets et équipements essentiels à mettre dans ce kit d'urgence, qui doit rester facilement accessible.

Constituez-le sans attendre et vérifiez régulièrement son contenu.

- Une radio à piles (avec piles de recharge)
- Des médicaments
- Une trousse de premiers secours (alcool, pansements, compresses...)
- Des outils de base (couteau multifonctions, ouvre-boîte...)
- De la nourriture non périssable et ne nécessitant pas de cuisson (conserves, petits pots de bébé)
- Des vêtements chauds et une couverture de survie
- Une lampe torche (avec des piles de recharge, bougies, briquet)
- Un chargeur de téléphone portable
- Ses lunettes de vue
- De l'argent liquide
- De l'eau potable en quantité (6 litres par personne)
- Des photocopies des documents essentiels dans une pochette étanche
- Le double des clés de la maison et de la voiture
- Des jeux pour occuper le temps

Placez le kit d'urgence dans un endroit facile d'accès et partagez sa localisation avec vos proches :



## 3. J'AGIS

en cas d'aléa ou d'alerte

Pendant la crise, je suis l'évolution de la situation.

### Les vigilances météo

Je surveille l'évolution des vigilances :  
<https://vigilance.meteofrance.fr>  
<https://www.vigicrues.gouv.fr>

En situation orange ou rouge, des conseils élaborés par les pouvoirs publics sont indiqués sur la carte et dans les bulletins de vigilance. Ils sont simples, adaptés à chaque phénomène et faciles à adopter.

### L'alerte des populations

En cas de risque vital, les autorités peuvent activer :

FR Alert qui diffuse un message d'alerte avec les consignes associées directement sur les téléphones portables.  
Pas d'inscription ni de téléchargement pour recevoir le message d'alerte.

Les sirènes SAIP qui déclenchent un signal sonore de 3 fois 1 minute et 41 secondes.

Il faut alors :



Les médias publics et les réseaux sociaux des services de l'Etat, Radio France et France Télévisions seront les relais des autorités en situation d'urgence pour communiquer avec la population.

Respectez les consignes officielles, vous participerez à votre sécurité et soutiendrez l'action des secours !

### Relevez les stations près de chez vous :

France Inter	FM
France Bleu	FM
France Info	FM

## LES COMPORTEMENTS DE SAUVEGARDE



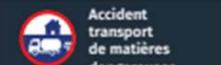
### Accident industriel

Abritez-vous immédiatement dans un bâtiment clos à proximité  
Fermez les fenêtres, portes, aérations  
Arrêtez la ventilation  
Évitez toute flamme ou toute étincelle



### Accident nucléaire

Anticipez en retirant vos comprimés d'iode (gratuits) en pharmacie  
Abritez-vous dans un bâtiment clos  
Fermez les fenêtres, portes et aérations  
Arrêtez la ventilation



### Accident transport de matières dangereuses

Évitez le périmètre  
Si vous ne le pouvez pas, abritez-vous dans un bâtiment clos à proximité immédiate afin de limiter l'exposition au danger  
Fermez les fenêtres, portes, aérations  
Arrêtez la ventilation



### Avalanche

Évitez le périmètre  
Éloignez-vous des fonds de vallée



### Éruption volcanique

Abritez-vous dans un bâtiment clos  
Fermez et consolidez portes, fenêtres et volets  
Respirez à travers un masque ou un linge humide si l'air est trop chargé en gaz ou en cendres



### Feu de forêt

Quitez le massif forestier immédiatement ou abritez-vous dans un bâtiment en dur  
Évitez de quitter votre voiture. Si vous êtes surpris par un front de flamme, arrêtez-vous dans une zone dégagée  
Vous êtes davantage en sécurité dans un immeuble, n'évacuez que sur ordre des autorités



### Inondation

Éloignez-vous des fonds de vallée et des cours d'eau  
Réfugiez-vous le plus haut possible  
À la maison, coupez eau, gaz, électricité  
Reportez ou annulez vos déplacements



### Mouvement de terrain

Évitez le secteur  
Éloignez-vous des fonds de vallée



### Rupture de barrage

Évitez le périmètre  
Éloignez-vous des fonds de vallée



### Séisme

Sortez des bâtiments endommagés  
Éloignez-vous de tout ce qui peut s'effondrer  
Utilisez uniquement les escaliers



### Tempête/ Cyclone

Abritez-vous dans un bâtiment, en dur de préférence  
Évitez de rester sous un arbre  
Fermez les portes, fenêtres et volets  
Évitez de sortir durant l'oeil du cyclone.

## LES NUMÉROS UTILES

### À composer en cas d'urgence :

Numéro unique d'appel d'urgence en Europe : **112**

Numéro d'appel d'urgence pour les malentendants : **114**

### Coordonnées à compléter :

- Mairie : \_\_\_\_\_
- Assurance : \_\_\_\_\_
- Proches : \_\_\_\_\_
- Autres : \_\_\_\_\_

## JE M'IMPLIQUE

Formez-vous aux gestes qui sauvent auprès des sapeurs-pompiers ou d'une association agréée de sécurité civile

Devenez pompier volontaire et participez aux actions de secours

Intégrez la réserve communale de sécurité civile pour participer au soutien et à l'assistance de la population

Inscrivez-vous sur la plateforme publique du bénévolat : [www.jeveuxaider.gouv.fr](http://www.jeveuxaider.gouv.fr)

Participez près de chez vous aux actions de sensibilisation de la journée nationale de la résilience !



GOUVERNEMENT

Le site officiel du Gouvernement

## PRÊTS ? PARÉS !

Plan Individuel de Mise en Sûreté

### Tous préparés face aux risques

Protégez-vous et protégez vos proches en quelques minutes



orages, tempêtes, inondations, incidents industriels, incendies...